



Conseil économique et social

Distr. limitée
19 mai 2003
Français
Original: anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Deuxième session

New York, 12-23 mai 2003

Point 6 de l'ordre du jour

Futurs travaux de l'Instance

Projet de recommandation présenté par le Rapporteur

Collecte des données

L'Instance permanente sur les questions autochtones, tenant compte de la diversité des expériences nationales en ce qui concerne les enquêtes, recensements et autres mécanismes de collecte des données et de l'information utilisés pour les populations autochtones et du fait qu'il lui faut disposer d'urgence de données ventilées sur les populations autochtones dans tous les domaines relevant de son mandat afin de définir des politiques et directives permettant aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies de mener à bien leurs travaux et de rationaliser celles qui existent ainsi que des difficultés inhérentes à la production de données cohérentes, réitère la recommandation qu'elle a faite lors de sa première session d'organiser un atelier sur la question et recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision publié sous la cote E/C.19/2003/L.5.

